

*Cette épreuve comprend trois parties.*

1. *Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre de l'enseignement obligatoire.*
2. *Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.*
3. *Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :*
  - *en développant un raisonnement ;*
  - *en exploitant les documents du dossier ;*
  - *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
  - *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

### **Première partie : Mobilisation des connaissances**

1. Quelles distinctions peut-on établir entre la solidarité mécanique et la solidarité organique ? (3 points)

#### **Corrigé**

#### **1. Quelles distinctions peut-on établir entre la solidarité mécanique et la solidarité organique ? (3 points)**

Durkheim distingue, dans la conscience de chacun, une part qui lui est propre (la conscience individuelle) et une part qu'il partage avec la société (la conscience collective).

Dans les sociétés traditionnelles, la conscience individuelle est réduite. La conscience de chacun est composée de « croyances et de sentiments » qu'il partage avec la société, les pratiques des individus sont peu différenciées. Tout écart à la norme étant vécu comme une offense à la société tout entière, celle-ci réagit de façon répressive. Durkheim qualifie de « mécanique » la solidarité qui découle, dans les sociétés traditionnelles ou dans les petites communautés, de la ressemblance entre les individus.

Par exemple, la religion a une forte emprise sur les consciences, les destinées des individus sont déterminées par la naissance.

Lorsque la densité de la population s'accroît, il n'est plus possible que tous occupent les mêmes fonctions sociales. Les fonctions sociales se différencient, la division sociale du travail se développe. L'individu gagne en autonomie par rapport au collectif, la conscience individuelle se développe au détriment de la conscience collective. En même temps, plus les individus occupent des fonctions sociales différenciées, plus ils sont complémentaires, donc interdépendants. Durkheim qualifie d' « organique » la solidarité qui découle de la complémentarité entre les individus dans les sociétés modernes caractérisées par une forte division du travail.

Le droit qui se développe alors ne vise pas punir, mais à « remettre les choses en l'état », c'est-à-dire à réparer les conséquences d'un écart à la norme.

Si, dans les sociétés modernes, les liens qui reposent sur la complémentarité se sont développés (solidarité organique), ils n'ont pas pour autant fait disparaître les liens fondés sur le partage de croyances et de valeurs communes (solidarité mécanique).

En effet, tout en appartenant à la société tout entière qui reconnaît son autonomie, l'individu appartient à des cercles restreints, des petites communautés auxquels il peut s'identifier.